



RAPPORT D'ACTIVITES 2021





Empreinte carbone

La politique du SICTOM se poursuit dans une volonté affirmée de diminuer l’empreinte carbone de ses activités en visant une meilleure sobriété énergétique.

Après la décision d’arrêter la collecte des tontes en déchetteries en 2020, changement qui a permis de diminuer la quantité de déchets verts collectés, transportés et traités de 1800 tonnes par an depuis 2019, les élus ont décidé la généralisation de la collecte incitative sur tout le territoire, avec un développement par phases pour la ville de Lons le Saunier.

La collecte incitative consiste à réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères (bacs gris) d’hebdomadaire à bimensuelle, tout en accompagnant les usagers afin qu’ils fassent évoluer leurs habitudes de tri et de gestion des déchets. L’objectif est d’inciter les usagers à mieux trier, à limiter le gaspillage alimentaire, et à composter, afin de diminuer la quantité d’ordures ménagères collectées et traitées.

L’année 2021 a donc été marquée au SICTOM par la préparation de ce projet important débutant le 24 janvier 2022. L’ensemble des tournées a été refondu, ainsi que le calendrier des collectes. Les tarifs ont été retravaillés. La communication auprès des élus (maires et présidents de communautés de communes notamment), puis auprès des usagers a été organisée et réalisée tout au long de l’année au moyen de réunions publiques, de courriers postaux, de réponses aux appels téléphoniques et aux mails.

L’année 2022 sera l’année de sa mise en place. Elle devra conforter les actions du SICTOM dans les domaines du compostage et de l’amélioration du tri.

Accueil

Nous poursuivons par ailleurs nos efforts pour améliorer progressivement l’accueil en déchetteries avec la rénovation de la déchetterie de Bletterans, 3^{ème} déchetterie du territoire par sa fréquentation, dont l’étude a débuté en 2021. Ce travail se poursuivra pour l’ensemble des déchetteries du SICTOM, jusqu’aux plus petites.

Collectif

Les projets menés au sein du SICTOM de Lons le Saunier sont le fruit d’un travail collectif et démocratique au sein des instances réunissant tant les élus que les agents, où chaque avis compte. Leur réussite est le fruit de l’investissement de chacun. Je les remercie pour leur travail de qualité au sein de notre structure.

La Présidente du SICTOM

Valérie BRENOT

PRESENTATION

Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, est un syndicat mixte, exploité en régie auquel adhèrent les collectivités territoriales suivantes :

ECLA, Communautés de communes Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Terre d’Emeraude Communauté, Arbois Poligny Salins, Champagnole. Ce groupement de collectivités territoriales exerce, en lieu et place de ses collectivités adhérentes, la gestion des déchets.

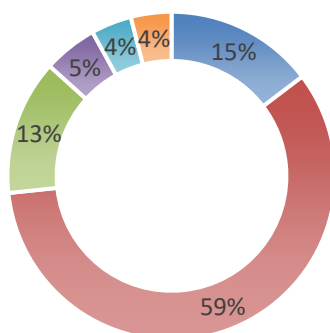


Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il comptait alors 49 communes, soit 39 416 habitants. Aujourd’hui, suite aux fusions de communes, il en regroupe 168 soit 81 386 habitants.

Au quotidien, le SICTOM :

- Réalise la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus/jaunes, conteneurs semi enterrés gris et bleus/jaunes)
- Assure le traitement des déchets par son adhésion au SYDOM.
- Gère 11 déchetteries réparties sur son territoire
- Assure la distribution et l’entretien des bacs gris et bleus attribués à chaque foyer ou immeuble collectif
- Gère l’installation et l’entretien de 258 colonnes à verre
- Sensibilise la population au geste du tri, à la prévention des déchets par le biais de diverses manifestations
- Entretien et répare son parc de véhicules grâce à son service Mécanique

Les 75 agents du SICTOM travaillent au sein de 7 pôles (Mécanique, Maintenance, Collecte, Déchetteries, Finances, Prévention et RH) et sont répartis comme suit :



- Administration
- Collecte
- Déchetteries
- Prévention
- Mécanique
- Maintenance

LA COLLECTE

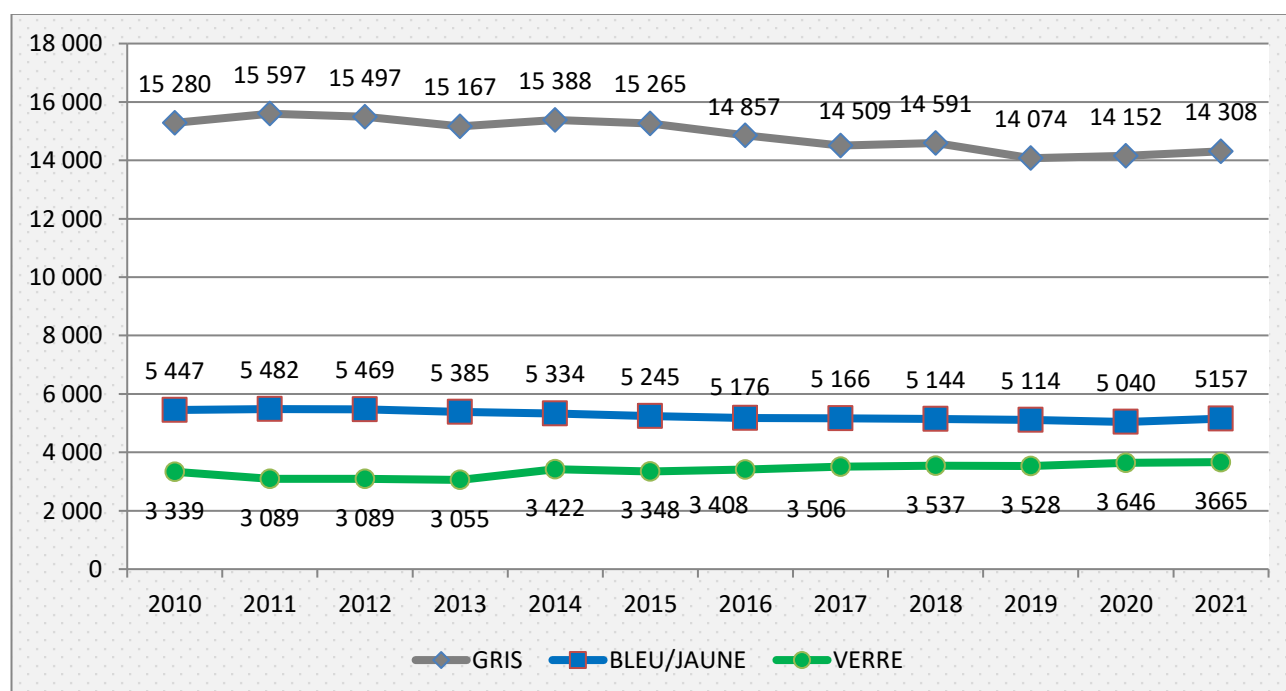
Hormis dans quelques quartiers de Lons et de Saint-Amour, équipés en conteneurs semi-enterrés, la plupart des foyers dispose de deux bacs : **un bac gris** pour les déchets souillés mis dans des sacs fermés (poussières, restes de repas non compostables, déchets d'hygiène ...) ramassé toutes les semaines et **un bac bleu/jaune** pour les déchets recyclables et déposés en vrac (boîtes de conserve, bouteilles et films plastiques, papiers, briques de lait...) ramassé tous les 15 jours. La contenance des bacs octroyés (120 ou 240 litres) est déterminée par le SICTOM en fonction de la taille du foyer.

La collecte en quelques chiffres....

- **15 ou 16 tournées par jour** : 10 ou 11 le matin (05h-12h), 5 ou 6 l'après-midi (12h-19h) selon les semaines.
- **403 043** kilomètres parcourus en 2021
- **238 540** litres de gasoil consommés en 2021
- **78 140** habitants desservis en porte à porte et **3 246** desservis par les conteneurs semi-enterrés.
- **10 624** habitants concernés par la collecte incitative

Une fois les collectes terminées, les camions du SICTOM se rendent au **Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)** géré par le SYDOM, dans la zone industrielle de Lons le Saunier. Les déchets des bacs gris sont alors déposés dans une fosse afin d'y être incinérés, tandis que les déchets des bacs bleus/jaunes sont triés avant de suivre différentes filières de recyclage.

Evolution des tonnages



En 2021.....

Le SICTOM a étudié durant l'année 2021 le projet d'une réforme globale des tournées dans le cadre de la mise en place de la collecte incitative en 2022 (changement de fréquence de collecte des bacs gris d'hebdomadaire à bi-mensuelle). Un bureau d'étude a été missionné pour accompagner le SICTOM dans cette étude.

Le territoire du SICTOM est vaste et hétérogène. La création des tournées de collecte est assez complexe et doit satisfaire plusieurs critères :

1. Une journée complète de travail de 7 heures 10 qui doit inclure :
 - ◆ le ou les vidages à l'usine d'incinération ou au centre de tri,
 - ◆◆ le lavage de la benne ordures ménagères
 - ◆◆◆ le respect des règles de sécurité
 - ◆◆◆◆ la pause
 - ◆◆◆◆◆ le plein de gazole
 - ◆◆◆◆◆◆ un temps de retours d'information aux chefs d'équipe



2. Un tonnage qui n'excède pas la charge utile du véhicule (environ 5,5 tonnes de déchets pour les 19 tonnes et 9 tonnes pour les 26 tonnes).
3. Les contraintes locales : pont interdit aux poids lourds, route privée interdite, les jours de marché, rues étroites...
4. Une logique géographique : privilégier un secteur et ne pas s'éparpiller.
5. Une logique topographique : éviter le passage d'une vallée à l'autre pour limiter les kilomètres.



Deux exemples de tournées du SICTOM de Lons :



1 tournée de ville sur Lons le Saunier

54 km parcourus en moyenne

12,7 tonnes d'ordures ménagères
en moyenne

850 bacs collectés

1 chauffeur et 2 ripeurs



2 à 3 vidages à l'usine

1 tournée rurale (Cornod, Thoirette, Vosbles, Genod, Vosbles-Valfin)

157 km parcourus en moyenne

3,9 tonnes d'ordures ménagères
en moyenne

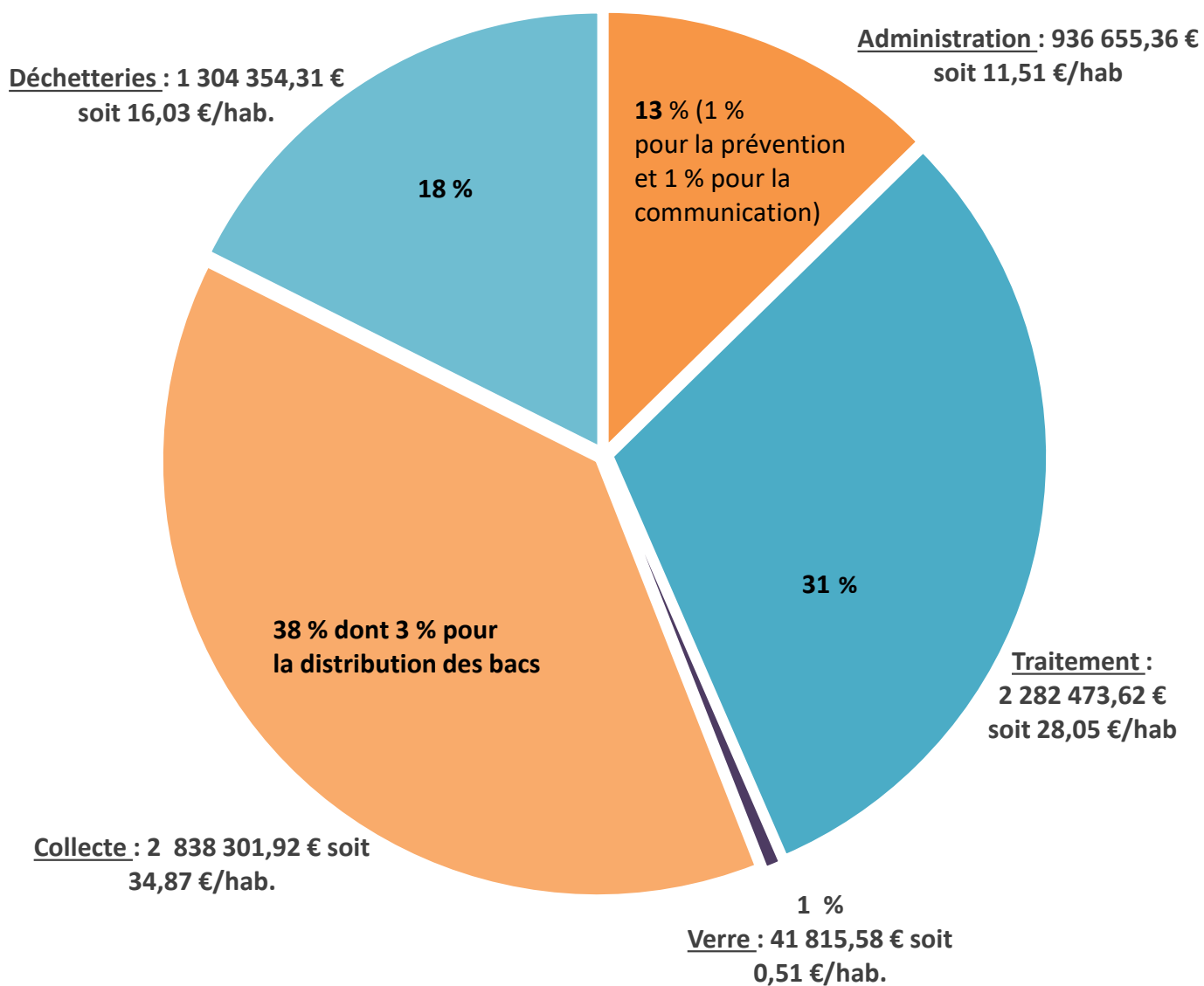
450 bacs collectés

1 chauffeur et 1 ripeur



1 seul vidage à l'usine

COUT DES SERVICES



En 2021, **81 386 habitants**



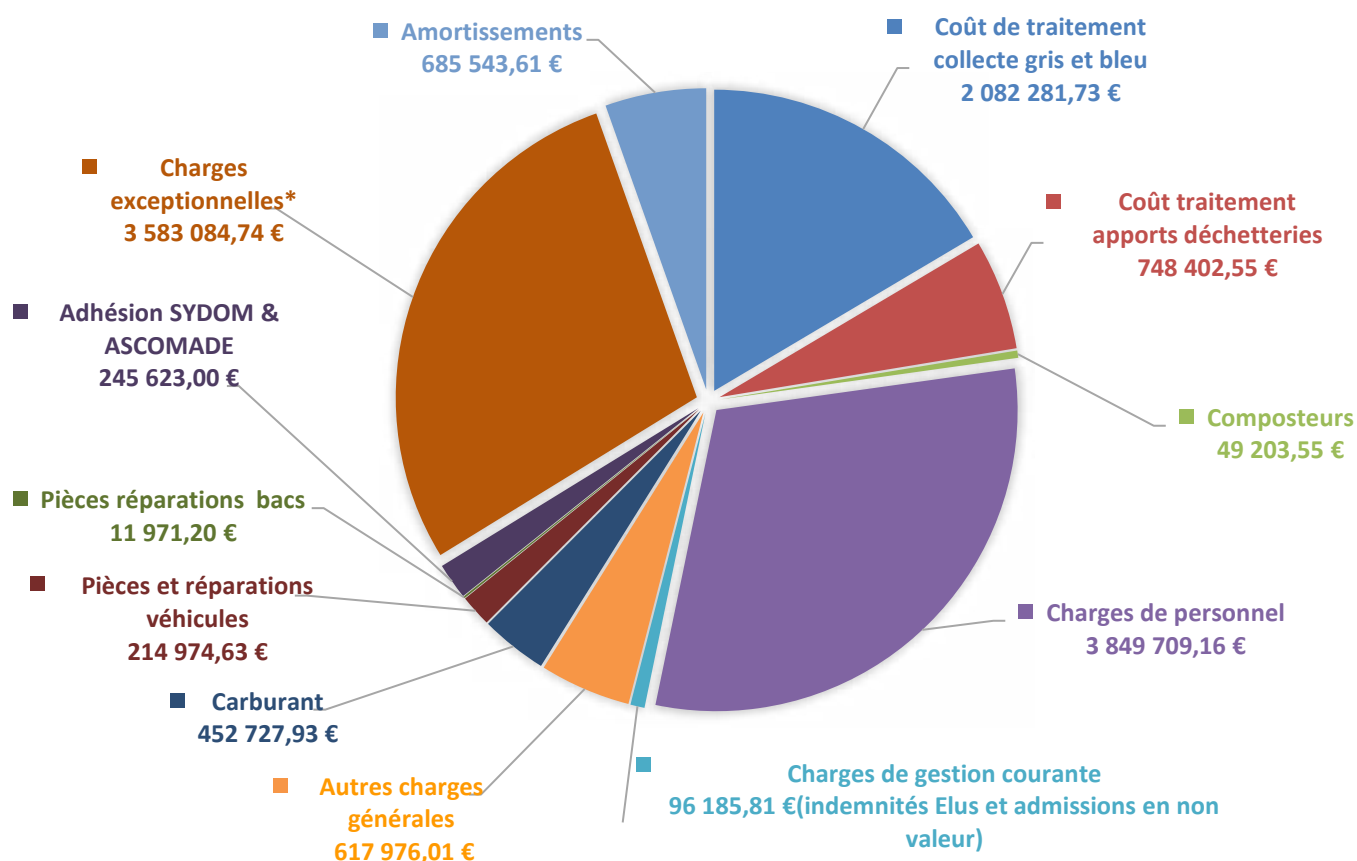
Sur le territoire desservi par le SICTOM, cohabitent deux sources de financement :

- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** à laquelle sont soumis les habitants d'ECLA et
- la **Redevance des Ordures Ménagères (REOM)** qui s'impose aux autres.

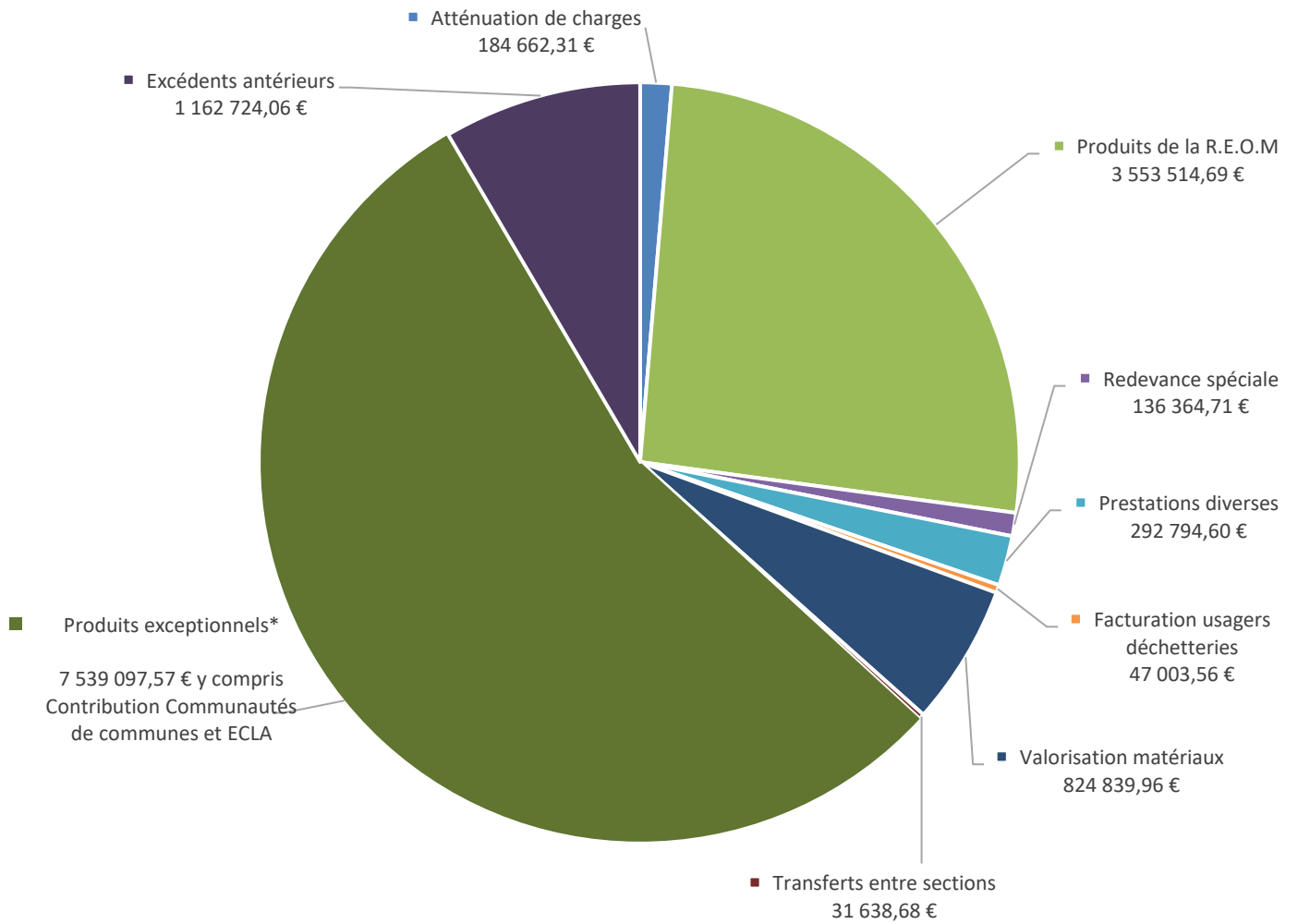
Si la première est un pourcentage de la taxe sur le foncier bâti, la seconde est une somme fixée en fonction de la prestation fournie, du type de résidence (principale/secondaire) et du nombre de personnes au foyer.

LE FONCTIONNEMENT

Dépenses 12 637 683,92 €

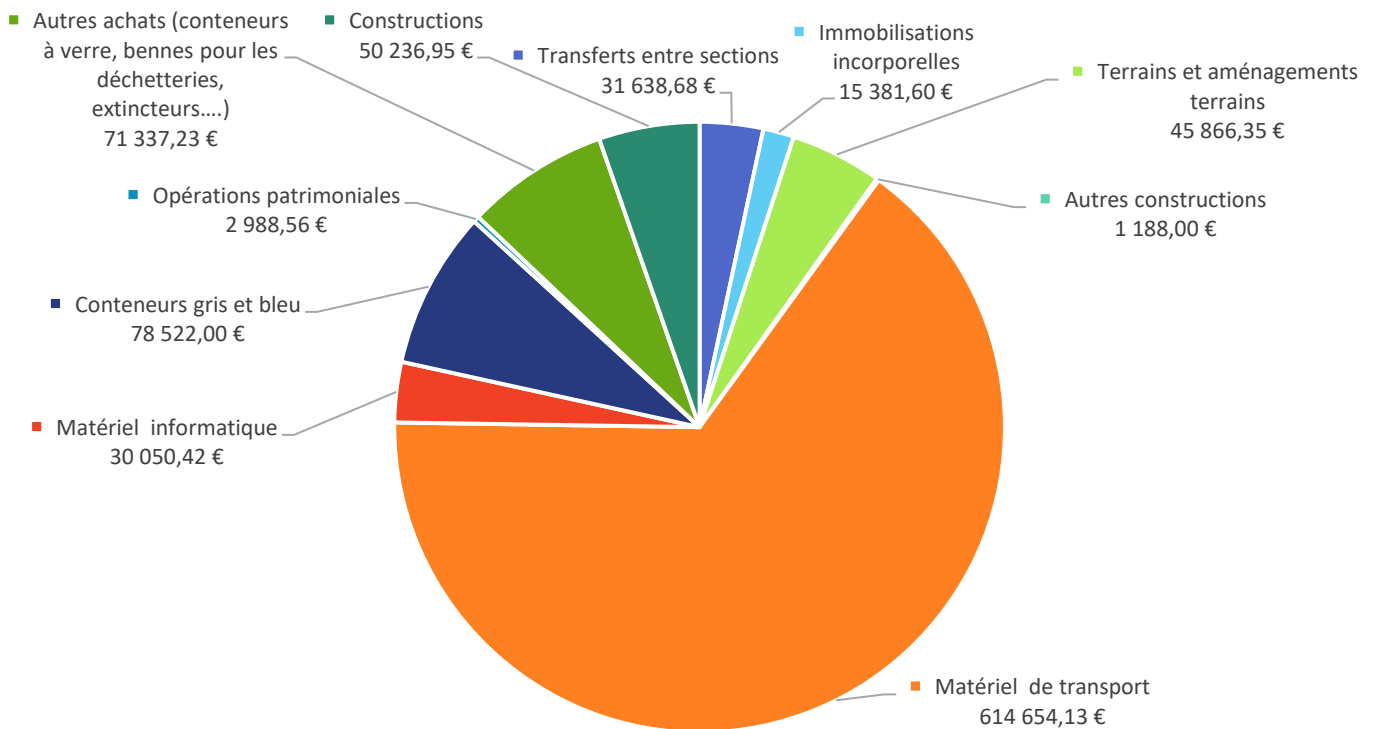


Recettes 13 772 640,14 €

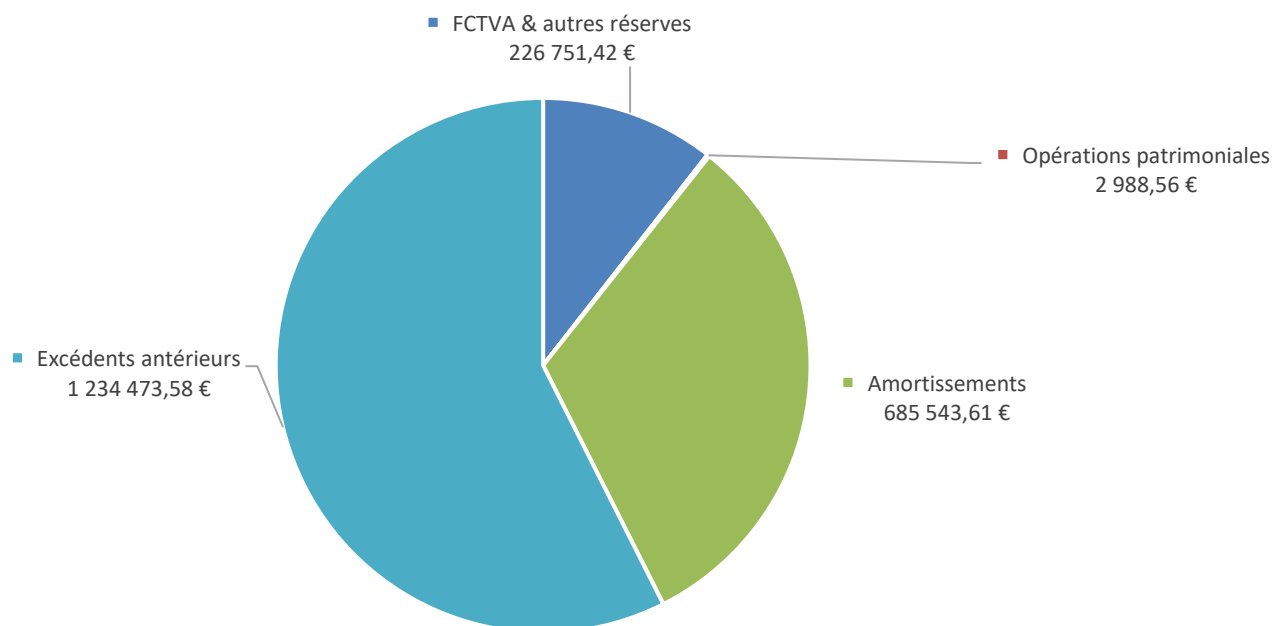


LES INVESTISSEMENTS

Dépenses 941 863,92 €



Recettes 2 149 757,17 €



LES DECHETTERIES

Le SICTOM met à la disposition de ses communes adhérentes 11 déchetteries couvrant l'ensemble de son territoire géographique. Ouvertes aux particuliers, aux collectivités, associations et autres professionnels, elles permettent de déposer un grand nombre de déchets à la condition expresse de les trier. Un règlement intérieur régit par ailleurs leur fonctionnement ainsi que leur accessibilité. Vous y avez accès sur le site internet du SICTOM.



Déchets acceptés en déchetterie:

- les encombrants : polystyrène, laine de verre,...
- le bois, des déchets d'espaces verts
- le carton, le papier
- la ferraille, les batteries
- les déchets diffus spécifiques : peintures, colles...
- les déchets d'équipements électroniques

- les piles
- les meubles
- les gravats
- le plâtre
- les huiles...

- les plastiques durs



Déchets strictement interdits : les ordures ménagères, les déchets explosifs et radioactifs, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets amiantés, la tonte.



A noter....

* Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le site sur lequel vous souhaitez vous rendre ou les services administratifs du SICTOM.

* Chaque année, le SICTOM mène une opération « déstockage amiante » sur certaines de ses déchetteries. Elle permet aux particuliers qui le souhaitent de se débarrasser gratuitement de plaques de fibrociment, de pots de fleurs ou bouts de canalisations amiantés.

La dernière opération a été menée du 29 novembre au 18 décembre 2021 sur les déchetteries de Lons nord, Lons sud, Domblans et Saint Amour et a permis de collecter 16 tonnes. Pour connaître les dates de la future opération, regardez régulièrement la page Facebook du SICTOM ou feuillotez son site Internet. Dès que les dates seront fixées, elles y figureront !

La fréquentation et le tonnage des déchetteries en 2021 revient à un niveau d'avant pandémie.

<i>En tonnes/Années</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ferrailles	1002,06	1145,73	1 154,19	1 161,35	1 032,86	1 110,37
DEEE*	902,89	872,42	875,4	900,92	842,97	918,328
Batteries	24,86	25,22	22,2	30,02	29	25,81
Cartons	453,10	461,42	514,56	515,94	515,87	579,29
Papiers	188,77	202,33	202,88	229,15	217,51	259,86
Tout-venant	2538,88	2448,60	2511,40	2342,58	2071,86	2458,18
Plâtre	245,98	387,11	404,22	426,70	428,58	501,56
Plastiques durs***	117	1539,86	265,88	301,84	300,30	357,50
Déchets d'équipements d'ameublement	1558,56	1539,86	1715,42	1 832,46	1851,58	2168,02
Bois	1701,58	1866,32	1904,78	1850,52	1852,93	2 118,45
Déchets verts	5594,02	6489,96	5850,10	5 854,59	4700	4792
Gravats (M3)	3060	3160	3221	3 208	3 220	4 090
DDS**	121,76	142,60	152,37	122,95	113,58	Chiffres non communiqués
Verre	307,33	312,42	303,40	342,32	766,96	496,94
Huiles minérales	18,09	26,10	28,59	24,93	28,76	29,44
Huiles végétales	6,54	8,21	6,82	6,49	6,70	Chiffres non communiqués
Textiles ***	103,80	178,86	200,87	205,59	143,34	211,40
Pneus***	/	/	96,96	98,89	111,48	Chiffres non communiqués
Totaux	14 885T22	16 300T30	16 305T08	16 247T24	14 459T02	
Fréquentation	258 256	278 566	282 283	300 440	256 981	295 247

* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes)

*** Toutes les déchetteries ne sont pas équipées.

Focus sur la Tonte

Depuis plusieurs années, le SICTOM cherche à optimiser son fonctionnement afin de diminuer son empreinte carbone. Le traitement et le transport de la tonte représentent un coût important. Par ailleurs, le transport de ces déchets peu denses est source importante de pollution.

Après de longs débats qui ont duré deux ans, le Comité Syndical, par délibération du 19 novembre 2019 a donc décidé à l'unanimité d'arrêter de collecter, de transporter et de faire traiter ce produit. Le Comité Syndical a considéré que la tonte était à utiliser plus comme une ressource au jardin que comme un déchet.

A partir du printemps 2020, la tonte n'était plus acceptée dans nos 11 déchetteries. Malgré l'incompréhension d'une minorité d'utilisateurs, la mesure fut rapidement acceptée. Grâce à une bonne communication de nos agents et à de nouvelles habitudes prises par les usagers (Mulching, Paillage...), cette mesure est une réussite. Le SICTOM est régulièrement sollicité par d'autres collectivités, afin de faire part de son expérience.



LA PREVENTION DES DECHETS

En 2021, comme en 2020 les conditions sanitaires n'étaient pas favorables à la tenue de nombreuses animations en intérieur, avec un large public. L'accent a donc été mis sur des actions en extérieur comme les démonstrations de broyage et le contrôle des bacs de tri, permettant de donner une information personnalisée à chaque usager.

Démonstration de broyage de branches

En 2021, les agents du service Prévention ont réalisé des démonstrations d'usage d'un broyeur professionnel dans 14 communes, en laissant le broyat à disposition des usagers.

Que ce soit pour les composter, en faire du paillage ou tout simplement pour ne pas avoir à les transporter, **le broyage des branchages chez l'utilisateur est une solution accessible à tous**. L'achat d'un petit broyeur n'est pas toujours la bonne solution car ce matériel est soumis à rude épreuve et les modèles vraiment solides et efficaces sont relativement onéreux.



Au-delà du diamètre maximum des branches acceptées (environ 13cm) qui est très supérieur aux petits modèles accessibles aux particuliers, c'est bien la possibilité de passer les petites branches par fagots et l'entraînement automatique de ces dernières qui rendent ce matériel moins fatigant à l'usage, et beaucoup plus efficace. La location de ce type d'appareil auprès d'un magasin spécialisé, peut ainsi être envisagée à plusieurs, entre amis ou voisins, et permettre de broyer efficacement la taille d'une saison pour plusieurs jardins sans s'encombrer du stockage et de l'entretien de la machine. Les tarifs proposés dans le secteur sont particulièrement intéressants.

Contrôle de bacs de tri.

Les contrôles des bacs de tri visent à constater les erreurs de tri et à laisser une information personnalisée à chaque usager. Cette action a été particulièrement mise en avant en 2021.

Les bacs de tri des communes suivantes ont été contrôlés :

ARINTHOD	MONNET-LA-VILLE
AUGEA	MONTFLEUR
BEAUFORT	MONTIGNY SUR L'AIN
BAUME LES MESSIEURS	NEVY SUR SEILLE
BLOIS SUR SEILLE	ORGELET
BROISSIA	PANNESSIERES
CHÂTEAU CHALON	PICARREAU
CHILLY -LE-VIGNOBLE	PONT DU NAVOY
COSGES	REVIGNY
COURBOUZON	THOIRETTE
DOMBLANS (et Brery)	TOULOUSE LE CHÂTEAU
LADOYE SUR SEILLE	VAL-D'EPY
	VALZIN EN PETITE
LA VIGNY	MONTAGNE
LE LOUVEROT	VOITEUR
MACORNAY	



Ce sont plus de 5500 bacs qui ont été contrôlés. Le taux de qualité moyen constaté sur ces communes fut de : 84,85% (87,15% en 2020)

Cette baisse peut en partie s'expliquer par le grand nombre de masques retrouvés dans les bacs de tri.

Afin d'encourager les bonnes pratiques, des félicitations sont adressées aux usagers dont le bac révèle la pratique d'un tri, non seulement sans erreur, mais exploitant bien les consignes actuelles dans leur ensemble :

Tous les emballages vont dans le bac de tri !

Fourniture de composteurs

Geste phare de la prévention des déchets, le compostage permet en moyenne de réduire de 30% notre masse de déchets.

La situation complexe sur le marché du bois a rendu particulièrement difficile l'approvisionnement en composteurs bois, nous empêchant de répondre immédiatement à la forte demande du public sur ce produit. Afin de palier à cette situation, et pour proposer une solution écologique à ses usagers, le SICTOM propose désormais des composteurs en plastique recyclé, fabriqués dans le secteur d'Oyonnax, toujours au tarif de 15€. 1069 composteurs ont été commandés au SICTOM en 2021, alors que 622 avaient été vendus en 2020.

Collecte Incitative

La démarche de « collecte incitative », novatrice en 2015, consiste à ne collecter qu'une semaine sur deux les ordures ménagères résiduelles (bacs gris/marrons) en lieu et place de la collecte hebdomadaire, tout en accompagnant les usagers vers de nouveaux gestes de tri et de gestion de leurs déchets.

Les objectifs poursuivis par le SICTOM sont les suivants :

- ◆ Diminuer l'empreinte carbone de la collecte des déchets en limitant les kilomètres parcourus
- ◆ Inciter les usagers à moins produire de déchets, à changer leurs habitudes : mieux trier, composter, limiter le gaspillage alimentaire
- ◆ Maîtriser les coûts liés à la consommation de carburant et au traitement des déchets

En 2021, l'expérience débutée en 2015 concerne 51 communes, pour environ 10 000 habitants, soit 12% de la population du SICTOM de Lons le Saunier. Avec une diminution de 28% des tonnages d'ordures ménagères, elle est un succès.

Les élus du SICTOM ont voté en décembre 2019 la généralisation de la collecte incitative en 2022. Afin que ce projet soit opérationnel en 2022, le SICTOM a travaillé intensément à sa préparation durant toute l'année.

Outre le travail de refonte totale des tournées, plusieurs campagnes de communication ont été menées pour préparer le passage de la presque totalité du territoire en collecte incitative.

Ces campagnes ont concerné :

- Les élus : courriers et 5 réunions publiques entre mai et juin 2021.
- Le grand public : courriers, 10 réunions publiques entre octobre et décembre 2021, propositions de visites du centre de tri et d'incinération et articles de presse.
- Les professionnels : courriers et visites des établissements.

Manifestant un intérêt allant au-delà des espérances initiales, ce sont plus de 300 personnes qui se sont déplacées pour venir visiter le centre départemental de traitement des ordures ménagères (tri et d'incinération) lors des visites que nous avons proposées.

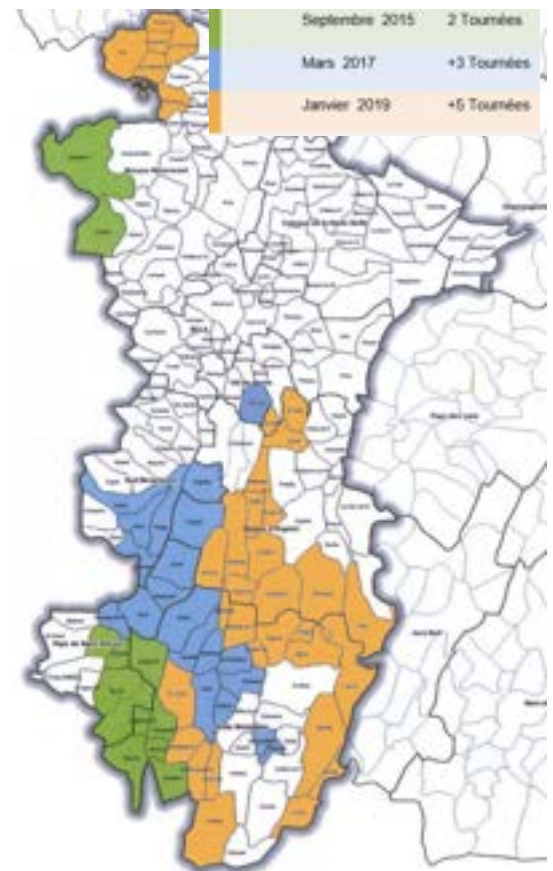
Les commentaires de ces visiteurs se rejoignent autour de deux points particuliers :

- L'étonnement face aux quantités de déchets présentes dans l'usine.
- Le respect pour le travail des personnes en poste sur les lignes de tri.



Merci au SYDOM d'avoir assuré ces visites qui ont manifestement beaucoup intéressé les usagers du SICTOM.

La généralisation de la collecte incitative est fixée au 24 janvier 2022.



CONTACT

Pour contacter le SICTOM ou obtenir des informations :

Site Internet : <http://www.sictom-lons-le-saunier.fr>

Facebook : SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER

Mail : accueil@sictomlons.fr

Téléphone accueil : 03 84 86 16 16